



## DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHSCTD06 DU 1<sup>er</sup> JUILLET

Notre nouveau ministre arrive dans un contexte historiquement grave pour le service public d'Éducation. En effet, en raison des politiques menées par son prédécesseur, l'Éducation Nationale est au bord de l'effondrement comme le montrent, notamment, les chiffres des concours de recrutement.

La crise du recrutement que tout le monde peut observer, mais aussi la hausse des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles sont les conséquences et les révélateurs des politiques qui ont largement dépréciées les métiers de l'Éducation nationale et qui ont mis en lumière le manque d'attractivité et la dégradation profonde des conditions de travail.

Sans faire un bilan exhaustif des effets sur la santé des personnels des réformes, des modes de management, du manque de personnel et de l'état du dialogue social, la FSU souhaite dans cette déclaration liminaire attirer l'attention et alerter sur de nombreux points.

Il est urgent que le MEN prenne en considération les observations reportées dans les RSST et les registres DGI, ainsi que dans les différents rapports qui font tous mention des difficultés liées au climat de travail, à la relation au travail, aux violences, à l'usure et à l'épuisement professionnel. Toutes ces observations sont des signaux d'alerte qui devraient être étudiés et servir de base pour définir et mener une politique de prévention primaire.

Dans le département, on réitère notre demande de mettre en place un fonctionnement efficace pour le traitement des RSST. La dématérialisation de ces fiches qui nous a été annoncée depuis de nombreuses années n'est toujours pas arrivée !

Il est inadmissible de faire reposer l'inclusion uniquement sur les épaules et la bonne conscience professionnelle des enseignant.es et des AESH.

Chaque année, un nombre important et croissant de collègues sollicite le CHSCT ou les OS pour alerter sur leur souffrance au travail, due à leur difficulté à faire rentrer dans les apprentissages des élèves que l'on qualifie de « perturbateurs », parce que leur attitude et leur comportement, pour des raisons diverses, mettent à mal non seulement leurs apprentissages, mais également ceux de tous les autres élèves de leur classe.

Face à cette situation devenue trop fréquente, peu de ressources efficaces sont proposées à ces collègues, les conseils qui leur sont donnés ne leur permettent pas souvent de retrouver la sérénité qui est un préalable à la conduite d'une classe propice aux progrès et au bien-être de tous les élèves. Certains craquent et finissent leur année scolaire en arrêt maladie, d'autres tiennent coûte que coûte mais au détriment de leur santé mentale et physique, et dans des conditions préjudiciables également pour leurs élèves.

Nous avons demandé à de multiples reprises ces dernières années (et en vain jusqu'à présent) la tenue d'un groupe de travail sur la problématique des « élèves perturbateurs » pour trouver des solutions et apporter l'aide indispensable à ces

collègues et à leurs élèves en souffrance. Aussi, nous saluons la volonté que vous avez affichée, M. l'Inspecteur d'académie, lors de la CAPD du 3 juin, d'avancer sur cette question, et vous demandons la mise en place de ce groupe de travail à l'occasion du CHSCTD de rentrée.

L'accueil des élèves ukrainiens, qui va se pérenniser à la rentrée, est un paramètre supplémentaire à prendre en compte. Quels sont les moyens prévus pour y faire face dans de bonnes conditions, pour les élèves comme pour le personnel ?

L'Éducation nationale a besoin d'enseignant.es surnuméraires, d'enseignant.es spécialisés.es, de réseaux d'aides au complet, d'infirmier.ères, d'une médecine de prévention, de vies scolaires renforcées pour disposer de véritables équipes pluriprofessionnelles afin de prendre en charge tous les élèves mais aussi d'améliorer les conditions de travail des personnels. Les AESH doivent bénéficier au plus vite d'un statut de la Fonction publique et d'un salaire digne de leurs missions.

Les PIAL, qui visaient selon le Ministère à « une amélioration des conditions de travail » des AESH, les a au contraire dégradées. Dans les Alpes-Maritimes, depuis la mise en œuvre des PIAL, certain.es AESH ont jusqu'à 6 voire 7 enfants à accompagner. C'est inacceptable !

Nous revendiquons pour les AESH-m, que le nombre maximum d'enfants à accompagner soit de 4 à l'intérieur d'une même structure et de 3 lorsque les AESH sont amenés.es à se déplacer de structures en structures. D'autres part, le PIAL était censé apporter d'avantage d'accompagnement et de formation aux AESH via les coordonnateurs/trices et l'AESH référente. Or, le nombre de non-renouvellement de contrats que l'on constate en cette fin d'année scolaire montre que dans notre département, plutôt que de former le personnel, on préfère s'en séparer, alors même que les besoins d'accompagnement d'élèves en situation de handicap ne cessent de croître.

La crise sanitaire, depuis deux années maintenant, a modifié le travail des personnels et a alourdi leur charge de travail, accentuant cet épuisement général. La FSU demande au président du CHSCTD06 de travailler en lien avec le pôle RH du rectorat afin de permettre le retour des personnels en ASA covid depuis près de 2 ans et demi dans de bonnes conditions.

Il est urgent aussi de prévoir l'adaptation des bâtiments au changement climatique, les canicules de plus en plus fréquentes ne permettent pas de travailler dans des conditions acceptables et contribuent à la démobilisation des élèves en fin d'année. Aussi, nous nous félicitons de la mise en place du GT sur cette thématique.

En revanche nous regrettons que le travail mené en GT sur le remplacement lors de l'année scolaire 2017/2018 ait été mis de côté ces 2 dernières années. Nous vous demandons donc de bien vouloir adresser aux titulaires mobiles la « fiche de préférence des remplacements » avant les congés d'été.

Pour finir, un autre élément d'inquiétude avec la loi de la transformation de la Fonction publique est la disparition des CHSCT en tant que tel et leur remplacement par une formation spécialisée du nouveau Comité Social : cela risque d'entraîner une marginalisation des questions de santé au travail, comme c'est le cas dans le privé.

La FSU sera là pour faire entendre la voix de celles et ceux qui font l'école au quotidien, pour porter un projet ambitieux, pour une école égalitaire et émancipatrice, respectueuse des conditions de travail des agents.